

/MIR/.-

ORDONNANCE N° 51/75 DU 22 JUIN 1953 RENDANT EXECUTOIRE  
AU RUANDA-URUNDI L'ORDONNANCE N° 52/175 DU 23 MAI 1953  
REMPLACANT L'ORDONNANCE N° 148/AGRI DU 25 DECEMBRE 1933  
RELATIVE AUX INCENDIES DES HERBES ET DES VEGETAUX SUR  
PIED.

-----oOo-----

Le Vice-Gouverneur Général faisant fonctions,  
Gouverneur du Ruanda-Urundi,

Vu la loi du 21 août 1925 sur le Gouvernement du  
Ruanda-Urundi;

Vu l'arrêté royal du 11 janvier 1926 qui pourvoit à  
l'exécution de cette loi,

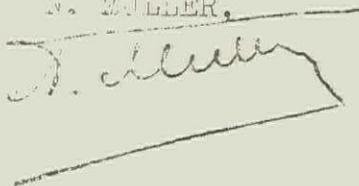
ORDONNE :

Article unique.

L'ordonnance n° 52/175 du 23 mai 1953 remplaçant l'ordon-  
nance n° 148/Agri du 25 décembre 1933, relative aux incendies des  
herbes et des végétaux sur pied, est rendue exécutoire dans le  
Territoire du Ruanda-Urundi.

Usumbura, le 22 juin 1953.  
Sé/ A. CLAEYS BOUWAERT,

Copie certifiée conforme aux  
fins d'affichage aux Résidences  
du Ruanda et de l'Urundi.  
Usumbura, le 23 juin 1953.  
Le Secrétaire Provincial,  
N. MULLER,



Ruhengeri



300